

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 avril 2017

**Rapporteur :
Madame Marie-Christine
COUSTANS**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/04/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2017 (accusé de réception du 12/04/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Adoption des projets et de leurs modalités de financement pouvant bénéficier du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).

La commune de Quimper a voté un budget d'investissement de 16 millions d'euros pour 2017. L'État, pour encourager et soutenir l'investissement local, a mis en place un Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) permettant de participer au financement d'investissement de plusieurs thématiques.

La commune de Quimper a voté un budget d'investissement de 16 millions d'euros pour 2017. L'État, pour encourager et soutenir l'investissement local, a mis en place un Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) permettant de participer au financement d'investissement de 7 thématiques :

- La rénovation thermique ;
- La transition énergétique ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logement ;
- Le développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Trois opérations sont plus particulièrement susceptibles d'être éligibles au Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

Il s'agit de :

- l'immeuble de la Providence pour lequel la délibération n°10 a été prise le 6/11/2015 pour le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre et l'enveloppe financière du programme, et une autre délibération n°14 le 22/09/2016 concernant l'attribution de la maîtrise d'œuvre ;
- l'immeuble de l'Arpaq et, la maison des associations à Ergué Armel. Pour ces deux derniers projets, des délibérations n°17 et 16 ont déjà été prises le 9 février dernier validant les projets.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver les projets ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire à solliciter toutes subventions et notamment auprès de l'État au titre du FSIL.

Plan de financement Immeuble de la Providence

Dépenses TTC		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Études		FCTVA	897 000€
Maîtrise d'œuvre	549 000€	Subventions	
Travaux	4 923 000€	- Département	
Divers : à préciser		- Région	
		- État	500 000€
		- Autres : à préciser	
		Reste à financer	4 075 000€
Total	5 472 000€	Total	5 472 000€

Plan de financement ARPAQ

Dépenses TTC		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Études		FCTVA	236 000€
Maîtrise d'œuvre	71 500€	Subventions	
Travaux	1 336 012€	- Département	
Prestations intellectuelles	34 000€	- Région	
		- État	400 000€
		- Autres : à préciser	
		Reste à financer	805 512€
Total	1 441 512€	Total	1 441 512€

Plan de financement Maison associative Ergué Armel

Dépenses TTC		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Études		FCTVA	906 000€
Maîtrise d'œuvre	174 000€	Subventions	
Travaux	5 296 225€	- Département	
Prestations intellectuelles	55 000€	- Région	
		- État	500 000€
		- Autres : à préciser	
		Reste à financer	4 119 225€
Total	5 525 225€	Total	5 525 225€